

PROGRAMME DE MAÎTRISE (M.Ed.) – en ligne

Admission aux études supérieures

Procédure de demande d'admission

Conditions d'admission

Un candidat aux études supérieures en éducation doit satisfaire aux critères universitaires minimums. L'admission des étudiants en maîtrise se fait par résolution du comité sénatorial universitaire des études supérieures.

Admission au programme de maîtrise

Les critères universitaires minimums pour admission au programme de maîtrise sont:

- a) un baccalauréat avec une moyenne d'au moins 3,0 (B) obtenue dans une université reconnue, ou l'équivalent;
- b) avoir la capacité d'entreprendre des travaux avancés dans le domaine d'études visé (lettres de références de répondants qualifiés)

Dans des circonstances exceptionnelles, un étudiant peut être admis avec une moyenne moindre que 3,0 mais avec une expérience approfondie jugée pertinente dans le domaine d'études visé.

Les étudiants doivent satisfaire à tout autre critère requis par le comité des programmes d'études supérieures de la faculté d'éducation.

Procédure de demande d'admission

Chaque candidat doit soumettre un dossier de demande d'admission complet avec les documents demandés (relevés de notes, lettres de référence, etc.) à:

MEd Graduate Programs
Faculty of Education
Simon Fraser University
250 – 13450 102 Avenue
Surrey, BC
Canada V3T 0A3

Date limite pour la cohorte de septembre 2011 : le 15 mars 2011

Le dossier doit inclure:

1. Demande d'admission en ligne aux études supérieures (<https://go.sfu.ca/goprdr/gradapplication.html>)

Comme indiqué sur l'écran d'inscription, une fois que vous avez obtenu votre "User ID", vous pouvez procéder à l'inscription. Dans le menu déroulant, il faut choisir le programme "**Community M.Ed**" (la mention "online" n'y figure pas). Ensuite, il faut choisir la spécialisation "**M.Ed. Curriculum & Instruction, French Language and Diversity**". Les frais d'étude du dossier de 75 \$ CAN (indiquez votre numéro de carte de crédit VISA/MasterCard) sont à payer lors de la demande d'admission en ligne. Une fois la demande complétée, il faut imprimer et inclure dans votre dossier DEUX copies de ce formulaire avec tous les autres documents requis.

2. Lettre d'intention

La lettre d'intention devrait énoncer vos buts professionnels et académiques et indiquer comment vous envisagez travailler à l'atteinte de ces buts dans le cadre du programme des études supérieures.

3. Relevé de notes

Un relevé de notes officiel doit être fourni pour chaque institution postsecondaire fréquentée. Lorsque vous demandez un relevé de notes, demandez aux universités/collèges de cacheter le dos de l'enveloppe et de vous retourner le relevé dans une enveloppe confidentielle.

Il faut inclure tous les relevés (dans des enveloppes confidentielles et cachetées) avec les autres documents nécessaires à la demande d'admission.

Certaines universités ne feront pas parvenir les relevés de notes directement aux étudiants. Dans ce cas, il faut signaler dans la demande d'admission que l'institution enverra le relevé directement à la faculté d'éducation, au programme des études supérieures.

Si les universités n'émettent pas de relevé, les candidats doivent fournir des documents officiels qui décrivent le contenu du programme complété et qui montrent les notes obtenues.

4. Echantillon d'écriture

Pour poursuivre des études supérieures avec succès, les étudiants doivent pouvoir exprimer leurs idées clairement dans un langage approprié. Veuillez soumettre la copie d'un travail académique récent (cinq dernières années) démontrant votre capacité à développer un texte et à présenter et appuyer vos arguments. Si vous n'avez pas d'échantillon de travail récent, il est recommandé d'en écrire un, ou, dans le cas échéant, vous pourriez soumettre un ancien travail ou rapport professionnel.

5. Trois lettres de référence confidentielles récentes

Les candidats doivent soumettre les originaux de trois lettres de référence confidentielles récentes. Au moins DEUX de ces lettres doivent être soumises par des personnes en mesure de commenter sur les compétences académiques du candidat ou de la candidate, sur sa capacité à entreprendre, soutenir et réussir un programme d'études supérieures en éducation (exemple: professeurs).

Le formulaire de la lettre peut être téléchargé (3 copies). Les candidats sont priés de fournir le formulaire et d'indiquer la date à laquelle cette lettre doit leur être retournée. Toutes les lettres doivent être retournées au candidat dans des enveloppes signées et cachetées. Les candidats incluront ces lettres avec leur demande d'admission et tous les autres documents requis.

6. Curriculum vitae

Le curriculum vitae doit contenir les renseignements relatifs aux diplômes et à l'expérience professionnelle.

7. Compétence en langue

Compétence en langue anglaise

Un candidat dont la langue principale n'est pas l'anglais ou qui a fait ses études antérieures dans une langue autre que l'anglais, doit pouvoir démontrer une maîtrise suffisante de l'anglais pour poursuivre des études supérieures dans le domaine choisi (voir le calendrier de SFU, Graduate General Regulations, 1.3.12).

Compétence en langue française

Les étudiants devront pouvoir démontrer au comité des études supérieures un niveau de compétence (orale et écrite) suffisant en français. Au besoin, ceci peut se faire par une entrevue avec le ou la candidat(e) et/ou par un test reconnu par l'université.

8. Bourses, aide financière

http://www.sfu.ca/dean-gradstudies/scholarships_and_awards/
<http://students.sfu.ca/financialaid/>